

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
03/12/20**

L'an deux mille vingt et le onze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc.) MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absente excusée : Mme GERARD Sylvie
(Proc. Mme AIMONE-CAT)**

**D.C.M n° 10-5
Exécution du budget**

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. Il sollicite donc cette autorisation.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE à l'unanimité des membres présents,

- Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Affiché le **15.12.2020**
Pour copie conforme

En mairie, le 14 décembre 2020

Le Maire,
Christian SANS

